



JEU DE LA
FRANCOPHONIE
JEUNESSE, ARTS ET SPORTS

Guide des Jeux de la Francophonie Protocole

L'usage du masculin dans le présent document, dans le seul but d'alléger le texte, est sans préjudice du genre des personnes visées.

Les Jeux doivent être organisés dans le respect de la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie. Le CIJF veille au respect des droits de l'Homme et de l'égalité femmes-hommes dans tous les secteurs organisationnels.

Sommaire

Pourquoi un guide de protocole ?	6
I. Conditions opérationnelles	6
Invitations	6
Ordre de préséance	7
1. Drapeau des Jeux de la Francophonie	7
Directives relatives aux drapeaux	7
2. Proportions des drapeaux nationaux	8
3. Disposition des drapeaux	8
Directives relatives aux Hymnes	9
Directives aux Logotypes	9
Directives relatives aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux de la Francophonie.	9
Directives relatives à la cérémonie des lauréats	10
Directives relatives à la remise des médailles	10
1. Déroulement de la cérémonie de remise des médailles :	11
2. Répétition / Simulation	12
3. Personnes invitées à remettre les médailles	12
4. Vainqueurs et Lauréats	13
5. Coordination générale des cérémonies de remise des médailles	13
8. Dispositions de Sécurité	14
6. Cérémonies Multiples	14
7. Personnel nécessaire pour le déroulement des cérémonies	14
Directives relatives aux cérémonies de bienvenue au Village des Jeux.	15
II. Autres dispositions protocolaires	16
Arrivée et départ des Personnalités	16
Agents de liaison	16
Programme d'activités annexes	16
Invitation de représentants de l'État ou Gouvernement hôte des prochains Jeux.	16

ANNEXES.....	17
Annexe 1 / Règles protocolaires des cérémonies d'ouverture, de clôture et des lauréats.....	17
Annexe 2 / Modèle de Fiche d'Identification des Personnalités chargées de remettre les médailles (Fiche à remplir préalablement par les responsables de cérémonie pour les finales de chaque site de compétition et de concours)	21

Pourquoi un guide de protocole ?

Ce Guide du protocole a pour objectif de donner des indications additionnelles au CNJF afin que soient respectées les Règles des Jeux de la Francophonie qui en leur article 6 disposent :
« Le CNJF doit strictement observer le protocole décrit dans ces règles. Aucune dérogation ne sera admise sans accord préalable du CIJF. »

Pendant toute la durée des Jeux de la Francophonie, le CIJF est donc seul compétent pour décider du protocole applicable à toutes les cérémonies, tous les sites et les lieux placés sous la responsabilité du CNJF, dans le respect des spécificités du protocole de l'État ou du gouvernement hôte.

Le département du Protocole du CNJF occupe une place centrale au sein de l'organisation des Jeux. Son mandat transversal le conduit à coordonner ou à participer à plusieurs champs d'intervention au sein du CNJF.

Le protocole des Jeux fixe les lignes directrices, règles et principes applicables pendant les Jeux et doit servir de référence pour toutes les questions protocolaires liées à ces Jeux. Il doit être mise en œuvre de manière compatible avec la Charte d'éthique des Jeux de la Francophonie.

Il garantit que le drapeau, l'emblème et l'hymne des Jeux soient présentés et utilisés de façon appropriée. Les règles protocolaires incluent également les prescriptions relatives aux cérémonies, y compris le placement et la disposition des drapeaux sur tous les sites, ainsi que les directives à observer relativement aux hôtes de marque et invités officiels.

Ce document ne prétend pas résoudre ni répondre à tous les cas de figure propres à tous les États et gouvernements hôtes des Jeux. C'est pourquoi le CIJF appelle à une interaction constante entre les différents interlocuteurs, nationaux et internationaux afin de permettre une bonne compréhension et assurer une parfaite cohésion du dispositif protocolaire.

Le contenu et les scénarios protocolaires détaillés, incluant les horaires et les programmes de toutes cérémonies, doivent être soumis au CIJF au moins deux mois avant la tenue des Jeux pour son approbation préalable.

I. Conditions opérationnelles

■ Invitations

L'envoi des invitations officielles adressées aux États et gouvernements à prendre part aux Jeux de la Francophonie incombe au CIJF. Elles doivent être expédiées au plus tard 18 mois avant la cérémonie d'ouverture des Jeux. Un rappel est ensuite adressé, en tant que de besoin, un an avant les Jeux.

S'agissant des personnalités invitées, tenant compte de leur emploi du temps généralement chargé, les invitations à assister aux Jeux doivent leur être envoyées au moins 6 mois à l'avance par le CNJF. Le CIJF dispose par ailleurs d'un nombre d'invitations fixé d'un commun accord avec le CNJF.

■ Ordre de préséance

Seul fait foi l'ordre de préséance qui figure à l'article 5 des Règles des Jeux de la Francophonie relatives aux Règles protocolaires.

Pendant la durée des Jeux de la Francophonie, la préséance à l'occasion de toutes les cérémonies est la suivante :

- Le Chef d'État ou de gouvernement hôte ;
- Le Secrétaire général de la Francophonie ;
- les Chefs d'État et de gouvernement participants ;
- les Chefs de gouvernement participants ;
- le Président du Comité international olympique ;
- l'Administrateur de l'OIF ;
- le Président en exercice de la Conféjes ;
- le ministre Président du Conseil d'orientation du CIJF ;
- le Président du CNJF ;
- les Ministres membres du Conseil d'orientation du CIJF ;
- les Ministres chargés des Sports et les Ministres de la Culture des États ou gouvernements inscrits aux Jeux ;
- les Présidents de fédérations sportives internationales ;
- le Conseiller spécial du Secrétaire général de la Francophonie ;
- le Secrétaire général de la Conféjes ;
- le Directeur du CIJF ;
- le Directeur du CNJF ;
- les Conseillers du Secrétaire général ;
- les Directeurs de l'OIF ;
- les Présidents des comités nationaux olympiques ;
- les Invités d'honneur de l'OIF.

Tous les drapeaux doivent être déployés dès l'ouverture officielle du Village des Jeux jusqu'à la fin des Jeux.

Sur tous les sites des Jeux, le département Protocole du CNJF s'assure que les drapeaux déployés sont corrects et respectent le Guide du protocole. Il doit aussi résoudre les problèmes tels que le remplacement régulier des drapeaux endommagés ou volés.

■ Directives relatives aux drapeaux

1. Drapeau des Jeux de la Francophonie

Le drapeau des Jeux de la Francophonie est un rectangle à fond orange sans bordure. En son centre est situé l'emblème international des Jeux. L'espace réservé autour de l'emblème équivaut à environ 15% de la hauteur de ce dernier.

Un drapeau des Jeux de la Francophonie de grande dimension doit flotter, pendant toute la durée des Jeux de la Francophonie, à un mât dressé à un emplacement du stade principal, bien en vue, où il est

hissé lors de la cérémonie d'ouverture et ramené lors de la cérémonie de clôture.

Tous les droits sur le drapeau des Jeux appartiennent exclusivement au CIJF.

Son utilisation doit préalablement faire l'objet d'une entente avec le CIJF. Le CNJF est responsable, à l'égard du CIJF, du respect de l'application et des mesures à prendre pour interdire un usage contraire à ladite entente sur son territoire national.

2. Proportions des drapeaux nationaux

Tous les drapeaux, lorsqu'ils sont déployés ensemble, doivent être de taille identique pour favoriser l'uniformité et promouvoir les valeurs d'égalité et de respect mutuel entre les pays.

Un ratio classique selon lequel la hauteur doit correspondre aux 2/3 de la largeur doit être appliqué comme ratio standard pour les drapeaux. Toute dérogation à cette règle doit être soumise à l'approbation du CIJF.

3. Disposition des drapeaux

Depuis l'adhésion du CIJF à l'OIF, la préséance est accordée au drapeau de l'OIF sur tout autre drapeau dans le cadre des Jeux de la Francophonie. Le drapeau de l'OIF précède celui des Jeux lors des défilés. Les deux drapeaux forment cependant un en-

semble indissociable dans l'ordre de pavoisement. Le point d'honneur commence de la gauche vers la droite, tous les drapeaux étant également espacés, attachés au même niveau et hissés horizontalement :

- S'il y a deux drapeaux, soit ceux de l'OIF et des Jeux, le protocole veut que le drapeau de l'OIF soit placé à gauche, lorsque l'observateur lui fait face et celui des Jeux à droite ;
- S'il y a trois drapeaux, le drapeau de l'OIF est placé au centre (pour l'observateur), le suivant en ordre de préséance, c'est-à-dire celui des Jeux, à gauche et le troisième à droite ;
- S'il y a plus de trois drapeaux, le drapeau de l'OIF est placé à gauche (pour l'observateur), les autres à la suite, de gauche à droite en ordre de préséance, en commençant par celui des Jeux.

Les Règles protocolaires des Jeux de la Francophonie recommandent deux types de pavoisement :

Pavoisement officiel :

Un ensemble groupé de quatre drapeaux à l'extérieur et à l'intérieur de tous les sites officiels, incluant l'extérieur des hôtels désignés et le Village des Jeux, dans l'ordre suivant, en commençant par la gauche (pour l'observateur) :

- OIF
- Jeux de la Francophonie
- Drapeau national de l'État ou du gouvernement hôte selon l'ordre protocolaire d'usage
- CNJF/drapeau de l'édition des Jeux en cours

Pavoisement complet :

- Les sites d'hébergement ainsi que les enceintes de compétition et d'entraînement et tous les autres lieux qui sont sous la responsabilité du CNJF doivent être décorés de drapeaux des Jeux de la Francophonie en grand nombre.
- Les drapeaux des Jeux de la Francophonie flotteront en grand nombre aux côtés des autres drapeaux dans la ville hôte.
- Sur les principales artères et les différents sites, un jeu groupé des quatre drapeaux ci-dessus désignés, légèrement espacé des drapeaux des États et gouvernements participants classés en ordre alphabétique du nom officiel de l'État ou du gouvernement (alphabet français), soit l'équivalent de l'espace réservé à un drapeau à laisser libre, créant ainsi deux ensembles.
- Il convient de rappeler que la composante canadienne, représentée par quatre délégations (Canada, Canada-Nouveau-Brunswick, Canada-Québec et Canada-Ontario), et la composante française (France et Nouvelle-Calédonie) nécessitent la mise en place d'un protocole particulier, à valider préalablement avec les délégations concernées et le CIJF.

■ Directives relatives aux Hymnes

L'hymne des Jeux de la Francophonie est intitulé « La lumière qui nous unit ». Il doit être joué lors des cérémonies d'ouverture, de clôture, de remise de médailles, et à chaque occasion bénéficiant d'un cérémonial officiel.

Tous les droits sur l'hymne des Jeux appartiennent exclusivement au CIJF.

Son utilisation doit préalablement faire l'objet d'une entente avec le CIJF. Le CNJF est responsable, à l'égard du CIJF, du respect de l'application et des mesures à prendre pour interdire un usage contraire à ladite entente sur son territoire national.

Le CIJF fournit au CNJF une version abrégée de l'hymne national des États et gouvernements participant aux Jeux de la Francophonie (durée d'une minute environ).

Dans le cas où seule une version complète est disponible, le CNJF doit obligatoirement veiller à ce que l'intensité du son soit progressivement diminuée après ce temps, en decrescendo vers la fin d'une séquence, lors de sa diffusion. L'hymne national est uniquement instrumental et préalablement confirmé par écrit au service du protocole de l'OIF par le service du protocole de chacun des États concernés.

■ Directives aux Logotypes

Tous les droits sur le logo international des Jeux appartiennent exclusivement au CIJF.

Son utilisation doit préalablement faire l'objet d'une entente avec le CIJF. Le CNJF est responsable, à l'égard du CIJF, du respect de l'application et des mesures à prendre pour interdire un usage contraire à ladite entente sur son territoire national.

Logotype International :

Il est composé de l'emblème international surmontant l'inscription « Jeux de la Francophonie Arts et Sports ».

L'emblème international traduit le regroupement, l'universalité, le rythme et les arts. Il associe l'em-

blème de la Francophonie à une mesure à quatre temps symbolisant les concours culturels.

Un document intitulé « Règles et normes régissant la reproduction du logotype des Jeux de la Francophonie » est déposé au siège du CIJF.

Logotype National :

Il est composé de l'emblème national surmontant une inscription spécifique à l'édition considérée. L'emblème national associe l'emblème de la Franco-

phonie à un autre élément distinctif, choisi par le CNJF. Le logotype national doit être soumis au CIJF pour approbation avant usage.

■ Directives relatives aux cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux de la Francophonie

Les cérémonies d'ouverture et de clôture doivent obéir au protocole des Jeux de la Francophonie.

La cérémonie d'ouverture se déroulera au plus tard la veille ou le jour même du début des compétitions et des concours. La cérémonie de clôture se déroulera le dernier jour, à la suite de la dernière compétition des Jeux.

L'importance du cérémonial entourant l'ouverture et la clôture des Jeux ne peut être sous-estimée. La cérémonie d'ouverture donne le ton pour toute la durée des Jeux et doit donc être inspirante et de haut niveau en vue de sa diffusion à l'échelle nationale et internationale. La cérémonie de clôture doit aussi être bien exécutée et son caractère essentiel doit reposer autour d'une agréable célébration centrée sur l'exploit de tous les concurrents.

Les cérémonies d'ouverture et de clôture se tiennent principalement à l'extérieur, mais peuvent se tenir à l'intérieur avec l'accord formel du CIJF, dans un lieu permettant la présence de toutes les délégations participantes, le respect des règles protocolaires des Jeux de la Francophonie et la conformité aux normes élevées de sécurité événementielle et de gestion de foules.

Chaque cérémonie inclut des éléments protocolaires obligatoires et artistiques qui constituent l'ensemble du programme de l'événement ; elles doivent avoir une durée idéale de 60 minutes incluant l'entrée et le début de la sortie des délégations et une durée maximale totalisant 90 minutes incluant toute la sortie des délégations.

La durée maximale de 60 minutes comprend :

- L'interprétation de l'hymne national et celui des Jeux ;
- Le défilé des participants ;
- Le lâcher symbolique de colombes le cas échéant ;
- Les discours d'ouverture officielle ;
- Le lever des drapeaux officiels ;
- La prestation des serments ;
- Le programme artistique.

En règle générale, le contenu du programme artistique est gardé secret jusqu'au dernier moment. Ses éléments doivent se rallier à un thème et être intercalés aux éléments protocolaires. Au fil des éditions, les organisateurs sont parvenus à intégrer avec originalité un équilibre entre divertissement, références historiques et culturelles, innovations techniques et ambiance festive. Lesquels doivent aussi refléter et illustrer les valeurs de la Francophonie et leur promotion.

La mise en place d'un encadrement des différentes délégations à la fois souple et efficace doit faire l'objet d'une attention particulière pendant ces cérémonies. Le temps réservé au rassemblement

avant les défilés doit être limité au strict minimum. L'aire de rassemblement doit comporter des toilettes, des bouteilles d'eau et un abri en cas de chaleur excessive ou d'intempérie.

Une attention particulière devra aussi être accordée au respect des exclusivités de commanditaires ou de partenariats sur le lieu où se déroulent ces cérémonies.

Le CIJF assurera sa collaboration pour la planification et la réalisation de ces deux activités, dont le scénario et le plan d'aménagement doivent lui être remis pour approbation, suivant le calendrier fixé dans le cahier des charges.

■ Directives relatives à la cérémonie des lauréats

Cette cérémonie officielle et publique est une soirée de gala présentant les lauréats des concours culturels et leurs œuvres ainsi que les lauréats des compétitions sportives.

Son organisation et son déroulement doivent être soumis au CIJF par le CNJF au plus tard six (6) mois avant l'ouverture des Jeux.

(NB : Le tableau fixant les modalités et le détail du déroulement de ces différentes cérémonies figurent en annexe 1 du présent document).

■ Directives relatives à la remise des médailles

Généralement la cérémonie protocolaire est prévue après chaque phase d'une compétition et d'un concours ou immédiatement à l'issue de la dernière épreuve.

Certaines fédérations sportives internationales ont des règles spécifiques en matière de remise de médailles qu'il conviendra de respecter.

Dans des cas particuliers, afin de mieux associer le public à la fête (ex. sur une place publique centrale, dans un lieu ou un bâtiment historique, etc.) certaines cérémonies de remise protocolaire des médailles peuvent être organisées ailleurs que sur les lieux des compétitions ou des concours, notamment dans le cas des concours culturels, où selon la dimension de la salle ou de la scène, les artistes et le public peuvent être désorientés par l'installation de mâts et d'un podium.

La demande pour des cérémonies particulières devra être adressée au CIJF qui en vérifiera la possibilité au cas par cas et sera soumise à son autorisation.

Des changements, des exceptions et des circonstances particulières peuvent empêcher le strict respect du protocole retenu. Le responsable de la cérémonie en accord avec le représentant du protocole du CIJF, dûment mandatés, sont habilités à prendre les décisions qui s'imposent en pareille situation.

1. Déroulement de la cérémonie de remise des médailles :

Les lauréats, les personnalités, les hôtes et hôtesse sont rassemblés immédiatement après la compétition ou le concours, dans un espace désigné d'avance afin de former le cortège et se positionner en ligne avant l'entrée dans la zone de la cérémonie.

Annonce :

« Mesdames et Messieurs, l'Hymne des Jeux de la Francophonie »
Les drapeaux de l'OIF et des Jeux sont hissés simultanément, s'ils ne sont pas déployés en permanence dans les lieux où se tiennent les cérémonies de remise des médailles.

Annonce :

« Nième édition des Jeux de la Francophonie. Cérémonie de remise des médailles pour l'épreuve de / le concours de... »

Au même moment, précédés d'un hôte ou d'une hôtesse, les lauréats ouvrent la marche et sont les premiers à entrer pour prendre place devant le podium, en tenue officielle de leur délégation, suivis immédiatement par les personnalités et les hôtes et hôtesse désignés, en nombre suffisant pour porter les médailles et autres récompenses à transférer aux personnalités. Afin d'économiser du temps, tous et toutes entrent en même temps. Le temps consacré à l'entrée et à la sortie des personnes concernées devra être le plus court possible (pas plus de trente secondes).

Une fois que les lauréats, personnalités, hôtes ou hôtesse sont en place devant le podium, les médaillés sont annoncés dans l'ordre suivant :

Annonce :

« Médaillé de bronze :...(Nom et État/gouvernement) »
« Médaillé d'argent :...(Nom et État/gouvernement) »
« Médaillé d'or et champion des Nièmes Jeux de la Francophonie :...(Nom et État/gouvernement) »

Pendant que leurs noms sont annoncés, les lauréats prennent place sur le podium face à la tribune officielle, le vainqueur légèrement surélevé par rapport au second placé à sa droite (côté gauche pour l'observateur placé dans la tribune officielle) et au troisième placé à gauche (côté droit pour l'observateur placé dans la tribune officielle). La hauteur du podium étant la même pour la deuxième et troisième place.

Annonce :

« Les médailles sont remises par :
« Médaille d'or : Monsieur ou Madame (Nom et fonction), »
« Médaille d'argent : Monsieur ou Madame (Nom et fonction), »
« Médaille de bronze : Monsieur ou Madame (Nom et fonction) »

À la discrétion de l'État ou du gouvernement hôte, des diplômes ou autres symboles nationaux peuvent être simultanément remis.

Après la présentation des médailles, les personnalités sont invitées par les hôtes ou hôtesse à reculer de quelques pas afin de faciliter la prise d'images.)

Annnonce :

« Mesdames et Messieurs, veuillez vous lever pour entendre l'Hymne national de... (l'État), médaillé d'or »

Les concurrents se tournent alors vers les drapeaux. Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de l'État du vainqueur, le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux des deuxième et troisième places à deux mâts voisins situés respectivement à droite et à gauche du mât central, face à la salle. La montée des drapeaux se fait simultanément tout en observant un décalage avec le drapeau du vainqueur qui monte le premier et arrive en haut du mât à la fin de l'hymne. Les 2 autres suivent lentement et rejoignent le premier drapeau au sommet du mât.

Après l'hymne, guidés par les hôtes ou hôtesse, les médaillés se retirent et sortent de la zone protocolaire désignée, suivis par les personnalités qui ont remis les médailles.

2. Répétition / Simulation

Le scénario des cérémonies protocolaires doit être préparé en détail et répété suffisamment à l'avance pour que le personnel sur place soit instruit avec soin et bien rodé. Au moins une de ces répétitions devra se faire en présence des délégués techniques et présidents des jurys pour leur validation, ainsi que de toutes les personnes partie prenante. L'exercice doit être répété chaque fois qu'une nouvelle personne se joint à l'équipe pour cet élément du cérémonial durant les Jeux.

3. Personnes invitées à remettre les médailles

Le CIJF et le CNJF devront préparer conjointement à l'avance un tableau général dans le but d'identifier les personnalités pressenties pour les remises des médailles et les horaires de chaque cérémonie où elles sont attendues. Ils s'abstiennent de choisir des personnalités dont la présence serait susceptible de nuire à l'image et à la réputation des Jeux de la Francophonie

(NB : un modèle de fiche d'identification des personnalités chargées de remettre les médailles figure en annexe 2 du présent document)

Lors des Jeux, un point quotidien devra être fait entre le CIJF et le CNJF afin d'identifier les changements éventuels apportés au programme de la journée et les nouveaux scénarios arrêtés à cet effet. Les représentants de partenaires commerciaux ne peuvent remettre de médailles, sauf si ce privilège exceptionnel est inscrit dans le contrat de partenariat ou de parrainage, en accord avec le CIJF.

Les personnalités sollicitées doivent être informées à l'avance des dates, heure et lieu précis de leur intervention ainsi que du code vestimentaire requis. Ils peuvent toutefois être sollicités, au même titre que certaines personnalités, notamment nationales, pour la remise éventuelle de diplômes ou cadeaux (fleurs, mascotte des Jeux, etc).

Au début de la finale, le/la responsable de cérémonie s'assure de la présence des personnalités retenues et procède, le cas échéant, au remplacement d'éventuels absents en accord avec le/la représentant(e) du protocole du CIJF. Si le principe de ces remises reçoit l'approbation préalable du CIJF, il doit y être procédé immédiatement après la remise des médailles alors que les lauréats sont encore sur le podium de manière à ne pas prolonger outre mesure la durée de la cérémonie.

L'ordre des présentateurs des médailles respecte le protocole suivant :

- **Médaille d'or** : représentant de l'État ou gouvernement hôte,
- **Médaille d'argent** : ministre ou expert membre du Conseil d'orientation, ministre chargé des sports ou de la culture, personnalités autres (ex : représentant d'un opérateur de la Francophonie), dans cet ordre précis ou encore un remplaçant de ces personnes, dûment désigné,
- **Médaille de bronze** : président ou membre de jury culturel, président d'une fédération internationale sportive ou son représentant.

4. Vainqueurs et Lauréats

En cas d'égalité de classement (ex æquo) entre les vainqueurs et lauréats des premières, deuxième ou troisième places, chacun aura droit à une médaille et, le cas échéant, à un diplôme.

S'agissant des sports d'équipe ou des concours par groupe, tous les membres des équipes des premières, deuxième ou troisième places ont droit à une médaille et, le cas échéant, à un diplôme.

Dans l'éventualité où un concurrent est disqualifié, sa(ses) médaille(s) et son(ses) diplôme(s) doivent

être restitués au CIJF qui procédera à une modification en conséquence de l'ordre des lauréats et des distinctions attribuées.

Pour les concours culturels, chaque membre d'un groupe de chanson ou de danse recevra une médaille.

Pour les épreuves sportives dans les sports collectifs l'entraîneur principal et son(ses) adjoint(s) (au maximum 3) dûment désignés par le chef de délégation recevront également une médaille.

5. Coordination générale des cérémonies de remise des médailles

Le chef du protocole du CNJF ou le coordonnateur de l'ensemble des cérémonies de remise de médailles a pour rôle de :

Avant les Jeux :

- Préparer tous les scénarios des cérémonies protocolaires
- Déterminer les zones protocolaires sur tous les sites (lieu de rassemblement, trajet, emplacement des podiums et mâts) ;
- Recruter et former en liaison avec le département du Bénévolat le personnel nécessaire au bon déroulement des cérémonies ;

Pendant les Jeux :

Coordonner et superviser au quotidien, en liaison avec le représentant du CIJF dûment désigné sur place, le travail des responsables de cérémonie de chacun des sites de compétition ou de concours pour :

- Inventorier et approvisionner tout le matériel nécessaire et se charger des installations (coussins ou plateaux, podium, équipement sonore, éclairage, tapis et banderole le cas échéant, etc.) ;
- Définir les horaires quotidiens de tout le personnel nécessaire pour le déroulement de la cérémonie et procéder au contrôle des présences avant le début de chaque finale ;
- Vérifier et détenir le nombre de médailles nécessaires quotidiennement pour toute finale en tenant compte des disciplines d'équipes et de groupes ;
- Réunir les éventuels diplômes et/ou cadeaux à remettre ;
- Vérifier le bon État de fonctionnement du matériel de sonorisation ;
- Veiller à la bonne identification des hymnes (Jeux et nationaux) et s'assurer de leur diffusion au moment voulu ;
- Vérifier la conformité de chaque drapeau avec la planche des drapeaux officiels communiqué par le CIJF
- Récupérer le palmarès de chaque épreuve, validé par le président du jury culturel ou le délégué technique sportif ;
- Préparer le texte officiel de la cérémonie et le transmettre à l'animateur pour les annonces de la cérémonie ;
- S'assurer de la présence des lauréats, les informer du scénario de la cérémonie ;
- S'assurer de la présence des personnalités, les informer du scénario et de leur fonction respective durant la cérémonie ;
- Veiller à ce que la zone protocolaire désignée soit dégagée (lieu de rassemblement, trajet, emplacement des podiums et mâts) ;
- Donner son accord pour le lancement de la cérémonie.

6. Cérémonies Multiples

Si plus d'une cérémonie a lieu en continu, le déroulement reste identique pour chaque cérémonie. Le cas échéant, les lauréats, les personnalités et les hôtes (hôtesse) de la deuxième cérémonie entrent dans la zone protocolaire désignée pendant que les participants de la première cérémonie sortent, au son de l'hymne des Jeux de la Francophonie.

7. Personnel nécessaire pour le déroulement des cérémonies

Le CNJF mettra à disposition pour chaque cérémonie de remise de médaille un nombre suffisant de personnes formées et qualifiées à cet effet.

La présence de ce personnel doit être vérifiée et confirmée avant le début de chaque finale de compétition et concours pour lesquelles des remises de médailles sont prévues.

En règle générale, les personnes suivantes sont nécessaires pour chacune des cérémonies :

- Un responsable de cérémonie (personne dûment déléguée par le chef du protocole du CNJF ou le coordonnateur général des cérémonies) ;
- Un animateur ;
- Un/une hôte/hôtesse au minimum pour guider et accompagner les lauréats ;
- Un/une hôte/hôtesse au minimum pour guider et accompagner les personnalités chargées de remettre médailles, diplômes et récompenses aux lauréats ;
- Un nombre suffisant d'hôtes/hôtesse pour présenter sur un coussin ou plateau les médailles, diplômes et autres récompenses.

Le CNJF fournira aussi le personnel nécessaire pour :

- Rassembler, avant la cérémonie, les lauréats et personnalités chargées de remettre les médailles ;
- Identifier et faire jouer l'hymne national ;
- Identifier et hisser les drapeaux ;
- S'assurer de la disponibilité sur place des médailles, du nombre de drapeaux nécessaires et des mâts selon les résultats des compétitions et concours, tenant compte dans le cas des sports d'équipe et des concours de groupe, d'un éventuel classement ex æquo ainsi que de l'application du protocole particulier réservé au Canada (4 délégations), à la Belgique (2 délégations) et à la France (2 délégations) ;
- Mettre en place le podium et prévoir qu'il soit suffisamment grand dans le cas de sports d'équipe ou de concours de groupe.

Les hôtes/hôtesse doivent avoir une tenue d'apparat, de préférence de même style et couleur pour une meilleure identification.

Toute personne recrutée pour participer au bon déroulement des cérémonies de remise des médailles (bénévole ou salariée) doit être accréditée à temps pour les répétitions et pour le début des Jeux en vue d'accélérer son accès à tous les sites de compétitions et de concours.

8. Dispositions de Sécurité

Un accès sécurisé, autre que l'entrée du public, doit être prévu pour toute personne appelée à transporter les médailles sur les sites de compétition et de concours. Un local de rangement et des armoires sécurisés doivent aussi être mis à disposition sur ces sites.

Les médailles des vainqueurs ne peuvent être distribuées à d'autres personnes qu'aux lauréat(e)s des Jeux de la Francophonie sans l'accord préalable du CIJF.

Après chaque cérémonie le CNJF remettra au CIJF un certificat précisant l'épreuve ou concours et détaillant le nombre de médailles distribuées.

Les éventuelles médailles non distribuées ou en excédent seront également restituées au CIJF.

■ Directives relatives aux cérémonies de bienvenue au Village des Jeux

Seul un accueil technique étant recommandé à l'arrivée des délégations à l'aéroport, une cérémonie de bienvenue destinée aux participant(e)s et officiels de chaque délégation concurrente peuvent avoir lieu dans l'enceinte du Village des Jeux, soit le jour de l'arrivée ou au plus tard le lendemain.

Le scénario de la cérémonie doit être préalablement soumis à l'approbation du CIJF.

Le déroulement suivant est cependant conseillé :

Chaque délégation nationale est accueillie au Village des Jeux de la Francophonie par le Directeur général du CNJF ou son/sa représentant(e) (chef du Protocole ou premier responsable du Village).

Dans le cas où plusieurs délégations arrivent le même jour, il est possible que, pour des raisons pratiques et d'organisation, les cérémonies de bienvenue de plusieurs délégations aient lieu en même temps. La date et l'horaire de ces cérémonies sont fixés avec les chefs de mission concernés par le premier responsable du Village.

Au lever du drapeau retentit l'hymne national du pays correspondant (version abrégée 90 secondes environ). Le/la représentant(e) du CNJF souhaite officiellement la bienvenue aux délégations et en profite pour leur communiquer les principales informations techniques ou pratiques. Peuvent aussi être envisagés, un court programme artistique et la remise de cadeaux symboliques aux délégations.

L'hymne des Jeux de la Francophonie vient clore la cérémonie.

Le département du Protocole du CNJF doit préalablement s'assurer de la disponibilité et de la conformité des drapeaux et des hymnes des délégations accueillies. De même, il veille à faciliter l'accès au Village, si besoin par l'attribution d'une accréditation temporaire, aux personnalités, diplomates et médias nationaux invités par les délégations accueillies.

II. Autres dispositions protocolaires

■ Arrivée et départ des Personnalités

Les dispositifs protocolaires devront éviter de longues périodes d'attente pour les procédures douanières, d'immigration et de récupération de bagages.

Le CNJF devra veiller à la mise en place à l'aéroport d'un service d'accueil protocolaire (notamment salon d'honneur) pour les personnalités et invités de marque. Un service d'accueil personnalisé devra également être prévu pour les invités des partenaires commerciaux et les médias.

Il est important que des dispositions identiques soient prises pour les départs.

■ Agents de liaison

Il est recommandé que le CNJF mette à la disposition de chaque personnalité et invité de marque un agent de liaison.

S'agissant des invités des partenaires et des médias, il est possible d'affecter un agent de liaison par groupe de personnes.

Ces agents, munis d'un téléphone et de tous documents utiles, auront notamment pour responsabilité de :

- Fournir les informations sur l'accréditation, le déroulement du programme général et de son évolution au quotidien le cas échéant ;
- Assurer la ponctualité des déplacements ;
- Interagir avec le CIJF et le CNJF pour faire face au mieux à toute demande et tout problème pouvant survenir

■ Programme d'activités annexes

Un programme d'activités socioculturelles et touristiques peut également être proposé aux personnalités et invités de marque et plus spécifiquement à leurs épouses afin de leur proposer une connaissance plus approfondie du pays hôte. Ce programme, particulièrement s'il comporte des déplacements hors de la ville hôte des Jeux, devra préalablement être validé par le Protocole de l'État ou du gouvernement hôte puis par le CIJF.

■ Invitation de représentants de l'État ou Gouvernement hôte des prochains Jeux

Le CIJF et le CNJF inviteront, durant la phase de préparation et pendant les Jeux et selon les modalités figurant au cahier des charges, des responsables de l'équipe chargée de l'organisation de l'édition suivante des Jeux.

Durant leur(s) séjour(s) ils doivent figurer au rang des invités de marque.

ANNEXES

■ Annexe 1 / Règles protocolaires des cérémonies d'ouverture, de clôture et des lauréats

RÈGLES PROTOCOLAIRES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE (Article 1 des règles)

La cérémonie d'ouverture doit se dérouler dans un lieu agréé par le CIJF, selon le scénario suivant :

Le Chef d'État ou de gouvernement hôte est reçu à l'entrée du stade et conduit à sa loge par le Secrétaire général de la Francophonie, par le Ministre chargé des Sports, le Ministre chargé de la Culture, et le Président du CNJF. Ils lui présentent les membres du Comité international et national avant de le conduire dans sa loge, dans la Tribune d'honneur, où il est salué par l'hymne national de son pays.

GUIDE DU PROTOCOLE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Le chef du protocole, en collaboration avec le protocole d'État, veille à l'installation du Chef de l'État ou de gouvernement hôte dans sa loge au minimum 30 minutes avant le début de la cérémonie, où l'attendent les dignitaires invités.

Tribune officielle :

L'ordre de préséance et de placement des dignitaires qui prennent place aux côtés du Chef de l'État ou de gouvernement hôte, au premier rang de la tribune officielle, doit être déterminé à l'avance, incluant les conjoints autorisés.

Ils se mettront d'ores et déjà en ligne dans la loge, selon l'ordre arrêté, pour permettre une entrée fluide et prendre place dans la première rangée de la tribune officielle.

Gradins de la tribune officielle

(2e rangée et plus) :

- L'ordre de préséance et de placement des autres dignitaires qui ont accès aux autres gradins de la tribune officielle doit également être défini à l'avance, incluant tout membre de famille accompagnant en qualité d'invité officiel, autorisé à y prendre place.
- Dans le cas où le nombre de places est limité, il faut prévoir des gradins officiels additionnels (généralement dans les sections de part et d'autre de la tribune d'honneur) ; y définir l'ordre de placement et les personnes qui y ont accès (référence article 5 des Règles protocolaires).
- La première rangée de la tribune officielle est occupée par le Chef de l'État ou de Gouvernement hôte, le Secrétaire général de la Francophonie, les chefs d'État et de gouvernement participants, le Président du CIO, le Président en exercice de la Conféjes, le ministre Président du Conseil d'orientation du CIJF, le Président du CNJF.
- Sont généralement placés dans les gradins suivants, à partir de la 2e rangée de la tribune officielle et dans les gradins officiels additionnels, les ministres membres du Comité d'orientation du CIJF, les ministres chargés des Sports et de la Culture, le Secrétaire général de la Conféjes, les Directeurs du CIJF et du CNJF, les corps constitués de l'État/gouvernement hôte, les représentants des fédérations sportives internationales et du CNO... (voir préséance en l'article 5).
- Une proposition de plan de tribunes, de toutes les aires réservées aux dignitaires, sur chaque site des Jeux, devra être soumise au CIJF pour approbation, plus particulièrement avant que le système de distribution des billets soit mis en place.

RÈGLES PROTOCOLAIRES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Précédé du drapeau des Jeux, le défilé des participants se déroule, au son d'une marche exécutée par une fanfare, dans l'ordre alphabétique du nom officiel des pays (alphabet français), sauf l'État ou le gouvernement hôte, qui ferme la marche. Seules peuvent prendre part au défilé les délégations inscrites.

Chaque délégation, en tenue officielle, défile précédée d'une enseigne portant son nom, écrit prioritairement en français, avec la possibilité d'inscrire une autre langue nationale, accompagnée de son drapeau. Aucun participant au défilé n'a le droit de porter des drapeaux, bannières, etc., à l'exception de mini-fanion de sa propre délégation, pendant la cérémonie d'ouverture.

Les délégations saluent les personnalités de la loge d'honneur en tournant la tête au passage devant celle-ci.

Le CNJF fournit les enseignes et leurs porteurs, ainsi que les drapeaux. Les drapeaux sont de taille identique, les enseignes de même taille et de même couleur.

Chaque délégation, après avoir accompli le tour du stade, s'y range au centre en colonnes et reste dans cette position derrière son drapeau et son enseigne, face à la tribune d'honneur.

Le Ministre chargé des Sports de l'État ou du gouvernement hôte, accompagné(e) du Ministre chargé de la Culture et du Président du CNJF, se dirige ensuite vers le podium placé sur le stade en face de la tribune d'honneur où, après une courte allocution d'une durée maximum de trois (3) minutes, il présente le Secrétaire général de la Francophonie de la manière suivante : « J'ai l'honneur de vous présenter..., le Secrétaire général de la Francophonie, à qui je souhaite ainsi qu'à toutes les délégations un accueil chaleureux. »

Le Secrétaire général de la Francophonie prononce un bref discours de bienvenue, d'une durée maximum de trois (3) minutes se terminant par ces mots : « J'ai l'honneur d'inviter... (le Chef d'État ou de gouvernement) à proclamer l'ouverture des Jeux de la Francophonie. »

Le Chef d'État ou de gouvernement déclare alors :

« Je proclame l'ouverture des (Nèmes) Jeux de la Francophonie célébrés à »

Aussitôt retentit l'hymne des Jeux de la Francophonie pendant que le drapeau des Jeux est lentement hissé au mât élevé dans le stade.

Les serments solennels sont alors prononcés au cours de la cérémonie suivante :

Les porte-drapeaux des délégations s'avancent et forment un demi-cercle autour du podium ; un représentant de la délégation de l'État ou du gouvernement hôte s'avance jusqu'au podium accompagné du porte-drapeau de sa délégation.

Il monte sur le podium puis, en tenant un pan du drapeau dans la main gauche, il lève la main droite et prononce le serment suivant : « Au nom de tous les participants, je promets que nous, artistes et athlètes, prendrons part à ces Jeux de la Francophonie en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent, dans un véritable esprit chevaleresque, pour la gloire du sport, de la culture et l'honneur de nos équipes. »

GUIDE DU PROTOCOLE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Depuis l'adhésion du CIJF à l'OIF, la préséance est accordée au drapeau de l'OIF. Le drapeau de l'OIF précède donc celui du CIJF lors du défilé. Il est toutefois important de noter que l'ensemble des deux drapeaux forme un tout indissociable dans l'ordre de pavoiement.

Le texte complet et définitif du discours qui sera prononcé lors de la cérémonie d'ouverture sera transmis au CIJF, étant entendu que la durée ne peut excéder trois (3) minutes et qu'aucune modification n'y sera apportée par la suite sans l'approbation du CIJF.

Pendant toute la durée des Jeux de la Francophonie, y compris toutes les cérémonies, aucun discours ou allocution de quelque nature qu'il soit ne peut être prononcé par un représentant d'un gouvernement, d'une autorité politique et publique ou du CNJF, dans un lieu placé sous la responsabilité du CNJF, à l'exception des informations techniques et logistiques d'usages, sans l'accord préalable du CIJF.

Compte tenu des scénarios retenus lors des cérémonies d'ouverture précédentes, il est proposé que le drapeau des Jeux soit d'abord introduit dans le stade, déployé horizontalement, pendant que retentit l'hymne des Jeux de la Francophonie, avant d'être hissé au mât élevé dans le stade.

À la discrétion du CNJF, le lâcher symbolique de colombes (symbole de paix) ou encore la manifestation de tout autre geste de nature nationale peuvent être considérée pour clore cette partie de la cérémonie.

RÈGLES PROTOCOLAIRES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Ensuite, un représentant des juges et des officiels de l'État ou du gouvernement hôte monte sur le podium, en tenant un pan du drapeau dans la main gauche, il lève la main droite et prononce, au nom de tous les juges et officiels, le serment suivant : « Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux de la Francophonie en toute impartialité, en respectant et en suivant les règles qui les régissent. »

Le choix des représentants doit tenir compte de l'équilibre entre le sport et la culture et entre les genres.

L'hymne national de l'État ou du gouvernement hôte est ensuite joué ou chanté. Les participants quittent alors le stade par la voie la plus courte.

Suit une brève cérémonie d'une durée maximale de trente (30) minutes symbolisant la paix et l'unité. Elle peut intégrer un programme artistique ou des présentations gymniques.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE (Article 4 des Règles)

La cérémonie de clôture doit se dérouler selon le scénario suivant :

Cette cérémonie a lieu à l'issue de la dernière épreuve, dans un endroit agréé par le CIJF. Les porte-drapeaux des délégations participantes et leurs enseignes entrent en file dans l'arène dans le même ordre et prennent la même place, au centre du terrain, que pour la cérémonie d'ouverture.

Derrière eux défilent les concurrents de chaque délégation venant de participer aux Jeux de la Francophonie, par huit (8) ou dix (10) de front, sans distinction de nationalité, unis par les seuls liens fraternels du sport, de la culture et de la Francophonie.

Les porte-drapeaux se placent ensuite en demi-cercle derrière le podium.

Le Président du CNJF et le ministre Président du Conseil d'orientation du CIJF se rendent alors au pied du podium.

Aux accents de l'hymne national de l'État ou Gouvernement hôte, son drapeau national est alors hissé au mât qui se trouve à droite du mât central utilisé pour les drapeaux des vainqueurs. Puis le drapeau national de l'État ou du gouvernement choisi pour organiser les prochains Jeux de la Francophonie est hissé au mât à gauche tandis que retentit l'hymne national de cet État ou gouvernement. Pendant cette cérémonie, le drapeau des Jeux de la Francophonie est hissé au mât central.

Le Président du CNJF prononce un discours de remerciement et invite le ministre Président du Conseil d'orientation du CIJF à prononcer la clôture des Jeux de la Francophonie.

Après le discours de clôture du ministre Président du Conseil d'orientation du CIJF, une fanfare retentit puis, aux accents de l'hymne des Jeux de la Francophonie, le drapeau des Jeux est lentement ramené du mât d'honneur et remis au représentant du prochain État ou gouvernement hôte. Un programme artistique peut faire suite à cette partie de la cérémonie de clôture des Jeux.

Enfin, au son d'une marche, les concurrents quittent le stade.

GUIDE DU PROTOCOLE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

Les participants gagnent les places assises qui leur ont été réservées pour assister au spectacle.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

Le texte complet et définitif du discours qui sera prononcé lors de la cérémonie de clôture sera transmis au CIJF, étant entendu que la durée ne peut excéder trois (3) minutes et qu'aucune modification n'y sera apportée par la suite sans l'approbation du CIJF.

Le discours du ministre Président du Conseil d'orientation du CIJF est conclu comme suit : « Je proclame la clôture des Nièmes Jeux de la Francophonie, et selon la tradition, je convie la jeunesse de l'espace francophone à s'assembler dans quatre ans à... (nom du prochain État ou gouvernement hôte) pour y célébrer les Nièmes Jeux de la Francophonie, dans un esprit de découverte, d'échanges et de dépassement de soi. »

Le Président du CNJF remet le drapeau des Jeux au ministre Président du Conseil d'orientation du CIJF qui le remet à son tour au représentant du prochain État ou gouvernement hôte.

RÈGLES PROTOCOLAIRES DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

CÉRÉMONIE DES LAURÉATS (Article 3 des Règles)

Cette cérémonie officielle et publique est une soirée de gala présentant les lauréats des concours culturels et leurs œuvres ainsi que les lauréats des compétitions sportives.

Son organisation et son déroulement doivent être soumis au CIJF par le CNJF au plus tard six (6) mois avant l'ouverture des Jeux.

GUIDE DU PROTOCOLE DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

CÉRÉMONIE DES LAURÉATS

La Cérémonie des lauréats est un évènement solennel de célébration intégrée à la Cérémonie de clôture, dont la particularité réside dans le fait qu'elle aura pour participants et principaux performeurs les lauréats des concours culturels.

Ce sont, en effet, ces jeunes qui auront le privilège, sous la direction d'un chorégraphe ou d'un metteur en scène, de jouer le spectacle conçu pour cette soirée de récompense.

Pour cela, le site doit être suffisamment spacieux pour accueillir le plus grand nombre de concurrents et d'invités de marque. Le programme doit aussi prévoir des séquences de discours officiels et de remises de prix des partenaires institutionnels de la Francophonie, assimilable à une manifestation de type « cérémonie des Césars » ou « cérémonie des Oscars ».

Le spectacle présenté lors de cette soirée devra associer originalité et innovation et réunir toutes les conditions pour une diffusion nationale et internationale.

■ Annexe 2 / Modèle de Fiche d'Identification des Personnalités chargées de remettre les médailles (Fiche à remplir préalablement par les responsables de cérémonie pour les finales de chaque site de compétition et de concours)

Titre de la compétition / du concours / ou de l'activité de développement

Finale	Lieu/Site	Date	Heure début de la finale	Heure à laquelle les personnalités doivent être présentes sont attendues sur le site.	Personnalités remettant les médailles		
					Or	Argent	Bronze

Coordonnées sur place :

Des personnalités chargées de remettre les médailles :

Or :
 Prénom/Nom : _____ Titre : _____
 Hôtel : _____ Tél. : _____
 Courriel : _____

Argent :
 Prénom/Nom : _____ Titre : _____
 Hôtel : _____ Tél. : _____
 Courriel : _____

Bronze :
 Prénom/Nom : _____ Titre : _____
 Hôtel : _____ Tél. : _____
 Courriel : _____

Du chef de mission :

Or :
 Prénom/Nom : _____ Hôtel : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

Argent :
 Prénom/Nom : _____ Hôtel : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

Bronze :
 Prénom/Nom : _____ Hôtel : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

De l'agent de liaison ou autres :

Or :
 Prénom/Nom : _____ Hôtel : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

Argent :
 Prénom/Nom : _____ Hôtel : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

Bronze :
 Prénom/Nom : _____ Hôtel : _____
 Tél. : _____ Courriel : _____

